

224C2194
CH0308403085-FS0815

5 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENEURO SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2024, la société Invus Public Equities, LP.1 (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 13 juillet 2021, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société GENEURO SA et détenir, à cette date, 1 182 665 actions GENEURO SA représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société GENEURO SA².

Le déclarant a précisé détenir, au 5 novembre 2024, 2 120 602 actions GENEURO SA représentant autant de droits de vote, soit 7,13% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 22 320 777 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société GENEURO du 13 juillet 2021.

³ Sur la base d'un capital composé de 29 760 933 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.